

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021



ID : 081-248100737-20211214-DEL2021\_225-DE



2022

# RAPPORT

sur la situation de la communauté  
d'agglomération de l'Albigeois en matière de

# DÉVELOPPEMENT DURABLE



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE L'ALBIGEOIS

[www.grand-albigeois.fr](http://www.grand-albigeois.fr)

# Sommaire

# Éditorial

<b>ÉDITORIAL</b>	<b>3</b>
<b>CADRE RÉGLEMENTAIRE DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>4</b>
<b>NOS OUTILS DE PILOTAGE POUR AGIR</b>	<b>6</b>
<b>NOS ACTIONS ET NOS PERSPECTIVES</b>	<b>7</b>
<b>LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>8</b>
» Développer l'offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle.....	8
» Optimiser les consommations énergétiques des équipements et bâtiments communautaires.....	10
» Rénover le parc d'éclairage public.....	12
<b>PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES RESSOURCES ET DES MILIEUX</b>	<b>13</b>
» Amélioration des systèmes de traitement des eaux usées.....	13
» Amélioration de l'efficacité du réseau de distribution d'eau potable.....	13
» Une gestion des accotements de voirie.....	14
<b>PROMOTION DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS</b>	<b>16</b>
» Le projet de rénovation urbaine <i>Cantepau demain</i> .....	16
<b>AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS</b>	<b>18</b>
» Répondre à la diversité des besoins en logement .....	18
» Soutenir la rénovation énergétique du parc de logements .....	18
» Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville d'Albi .....	19
» Amélioration des services aux publics.....	19
<b>DÉVELOPPEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES</b>	<b>21</b>
» Une démarche d'économie circulaire engagée.....	21
» Favoriser la résilience des entreprises albigeoises à travers la crise sanitaire.....	23
» Accompagnement à la numérisation des activités économiques .....	23
» Démarche d'économie sociale et solidaire.....	23
<b>DÉMARCHES EXEMPLAIRES ET RESPONSABLES DE LA COLLECTIVITÉ</b>	<b>24</b>
» Intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés.....	24
» Encourager les déplacements domicile-travail à vélo.....	24
» Développer la dématérialisation et améliorer le travail collaboratif .....	25
» Utiliser des logiciels open-source.....	25
» Réduire les consommations énergétiques du parc automobile .....	25
» Favoriser l'implication des citoyens et sensibiliser aux enjeux de transition écologique.....	26
<b>ANNEXE 1 : CARTE D'IDENTITE DE L'AGGLOMERATION</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE 2 : LES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>29</b>

Le développement durable est une priorité de la communauté d'agglomération de l'Albigeois depuis sa création. La recherche d'un point d'équilibre entre les enjeux sociaux, environnementaux et économiques est essentielle pour toute collectivité, mais se ressent peut-être plus directement dans les territoires comme le nôtre, où les espaces naturels et agricoles représentent une majorité du territoire, nous plaçant en première ligne pour ressentir les impacts de la double crise que représentent l'érosion de la biodiversité et le changement climatique. 2020 fut une année malheureusement exemplaire de ce point de vue, la pandémie de covid illustrant les impacts qu'une Nature en mauvaise santé peut avoir sur les activités humaines, et les méga-feux estivaux démontrant les nouvelles formes que peut prendre le changement climatique.

Les confinements successifs ont aussi démontré l'attrait des territoires tels l'Albigeois où la présence de la Nature, d'infrastructures et d'un tissu économique et social dense font partie de la qualité de vie. Pour préserver ces atouts, la transition énergétique et la préservation de l'environnement sont l'objet de nombreuses politiques et compétences de la communauté d'agglomération : réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et transports, atténuation et adaptation au changement climatique, préservation des ressources et des espaces naturels...

Au-delà de l'action directe en faveur du développement durable que la communauté d'agglomération de l'Albigeois peut porter à travers ses compétences propres, l'objectif est de favoriser la mise en place d'une dynamique impliquant les différents acteurs du territoire. Toute initiative prenant en compte les trois pôles du développement durable sera la bienvenue pour progresser dans la bonne direction tout au long de la mandature 2020-2026.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose de plusieurs outils pour y parvenir, notamment le contrat de relance et de transition écologique, qui sert précisément à dialoguer avec les différents acteurs de la transition, qu'ils soient publics ou privés. Au-delà de l'outil, il faudra réussir à réunir toutes les bonnes volontés du territoire (et au-delà, les problématiques ne s'arrêtant pas aux frontières administratives) pour répondre aux défis qui nous attendent.

Dans cette perspective, le rapport annuel sur la situation du développement durable apporte un éclairage sur le suivi de nos engagements et actions. Il permet donc de vérifier si nous allons effectivement dans la bonne direction et à la bonne vitesse. Il permet ainsi de valoriser les efforts entrepris par la collectivité au travers de ses différentes politiques et de mobiliser les parties prenantes.

Bonne lecture à tous.

**Camille DEMAZURE**

*Vice-président délégué au Développement durable, à la Biodiversité et à la Maîtrise énergétique*

# Cadre réglementaire du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

La promotion du développement durable dans les politiques publiques est inscrite dans la charte de l'environnement adoptée en 2005, qui précise : « *Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.* »

Le décret du 17 juin 2011 issu de la loi Grenelle 2 prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants élaborent un rapport annuel sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

## Les 5 finalités du développement durable

- » Lutte contre le changement climatique
- » Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- » Promotion de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations
- » Amélioration de la qualité de vie et de l'épanouissement de tous les êtres humains
- » Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

## Il comporte à la fois :

- » le bilan des politiques publiques, orientations et programmes que la collectivité met en œuvre sur le territoire,
- » le bilan des actions conduites au titre de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.

**Ce rapport, présenté au moment du débat d'orientation budgétaire, permet aux élus de justifier leurs choix au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.**



## LES PRINCIPALES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

- » **La loi dite « Grenelle I » du 3 août 2009**  
Des engagements chiffrés sont pris sur le climat, les bâtiments, l'énergie, les déchets et la biodiversité à différents horizons.
- » **La loi dite « Grenelle II » du 11 juillet 2011**  
Elle complète et territorialise la loi dite « Grenelle I ». Elle instaure notamment la mise en œuvre des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), des plans climat-énergie territoriaux (PCET) et l'obligation de réaliser des bilans carbone pour certains types d'établissements privés et publics.
- » **La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015**  
Cette loi doit permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le changement climatique et de renforcer son indépendance énergétique grâce à une série de mesures portant notamment sur la rénovation des bâtiments, le développement des transports propres, la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire, le développement des énergies renouvelables, le renforcement de la sûreté nucléaire et la simplification des procédures.
- » **La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021**  
Cette loi intègre dans le droit français un certain nombre de mesures en faveur de la transition écologique dans le domaine du logement, de l'alimentation, des déplacements, du travail... Certaines de ses dispositions sont applicables immédiatement, d'autres prendront effet progressivement au cours de la décennie.

# Nos outils de pilotage pour agir

Deux outils complémentaires permettent de planifier et d'animer la dynamique d'action de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière de transition écologique et énergétique sur les prochaines années :

**le plan climat air énergie territorial et le contrat de transition écologique.**

Principalement orientés sur des problématiques environnementales, ils intègrent également des aspects économiques et sociaux, complémentaires les uns des autres pour assurer une véritable transition sur le territoire.

## Le plan climat air énergie territorial (PCAET) : un outil de planification à long terme

Le PCAET de l'Albigeois a été validé par le conseil communautaire en juin 2021, et sera effectif dans le courant de l'année 2022, après l'intégration des retours de l'Autorité environnementale. Il succédera au Plan climat énergie territorial approuvé en 2013..

Son programme d'actions, établi sur 6 ans, s'articule autour de 5 axes stratégiques visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation du territoire à ces changements :

1. Faire de l'agglomération albigeoise un territoire économe en ressources
2. Relocaliser la production d'énergie
3. Développer une mobilité durable
4. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants
5. Coordonner et accompagner la transition énergie-climat sur le territoire

Les actions inscrites au PCAET visent le développement de la production d'énergies renouvelables, le développement de l'économie circulaire, ou encore l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat et du patrimoine non résidentiel.

Le programme d'actions intègre également des projets visant à diminuer les déplacements sur le territoire en revitalisant les centres-bourgs, à favoriser les mobilités douces et les transports collectifs et à optimiser les modes de motorisation écologiques.

Dans un objectif d'améliorer le cadre de vie et la rési-

lience du territoire, des actions sont mises en œuvre pour assurer une gestion durable des ressources en eau, le développement du potentiel de séquestration carbone des sols, un développement de la production agricole locale et la préservation de la biodiversité.

Enfin, un développement de modes de gouvernance participative sur la transition écologique et énergétique du territoire est recherché.

## Le contrat de transition écologique (CTE) : une démarche volontaire

Démarche de partenariat entre l'État et les territoires, les CTE ont vocation à associer collectivités, entreprises et associations pour traduire l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international.



L'Agglomération a souhaité s'inscrire dans cette démarche et a ainsi été retenu à l'appel à projets du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Signé en décembre 2019 pour une durée de 3 ans, le CTE vient compléter l'action du PCAET pour les acteurs du territoire et renforcer la dynamique d'actions en faveur de la transition écologique. Il intègre 23 actions portées par l'Agglomération et 12 partenaires publics et privés (chambres consulaires, entreprises, fédération professionnelle, bailleur social, universités...) autour de l'énergie, des mobilités et de la gestion durable des ressources.

Ce contrat permet de valoriser les projets de l'Agglomération, mais également de faire émerger de nouvelles actions portées par les acteurs locaux, notamment privés. Il crée ainsi un lien entre l'économie et l'écologie, démontrant que la transition écologique peut être un levier de développement pour le territoire.

Afin d'accentuer la dynamique en faveur de la transition écologique un chargé d'animation du CTE a été recruté en 2021. Ce recrutement permet de développer le réseau des partenaires, d'accentuer la mobilisation des citoyens et des entreprises, de créer des synergies sur le territoire et d'enrichir le programme d'actions sur la transition écologique. Le CTE sera intégré à partir de 2022 dans le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), qui vise à rassembler plusieurs des contrats entre l'Agglomération, l'État, la Région et le Département.

# Nos actions et nos perspectives

# Lutte contre le changement climatique

## DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

### Les transports urbains, l'allié principal des nouvelles mobilités

Équipements, itinéraires, services : le réseau de transports urbains est en constante évolution pour s'adapter, anticiper les besoins et séduire de nouveaux usagers. Près de 1,1 million de voyageurs en 2020, un chiffre qui reste important malgré la baisse de fréquentation de l'ordre de 30% due à la pandémie covid-19.



Indicateur PCET	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fréquentation annuelle transports urbains	1 200 000	1 300 000	1 350 000	1 350 000	1 450 000	1 550 000	1 650 000	1 100 000

Lors des confinements successifs, le fonctionnement classique des bus a été remplacé par un service de transport à la demande pour les actifs et les plus de 65 ans, permettant de continuer à proposer une offre de mobilité collective.

Aux heures de pointe la fréquence de passage des bus est de quinze minutes sur les cinq axes structurants du réseau, permettant une desserte des centres urbains et des parkings-relais, offrant ainsi une alternative aux déplacements en voiture individuelle. En 2020, pour compléter l'offre de bus, les treize lignes d'autocars servant au service scolaire ont été renforcées et ouvertes à tous les publics.

### Des services voyageurs renforcés

#### Le système billettique

En 2020 la grille tarifaire est restée inchangée. À la suite du déploiement du nouveau système billettique en 2019, en complément de la carte Pastel, le M-ticket a été mis en

place en 2020 : il s'agit d'un ticket dématérialisé passant par une application sur smartphone associé à un système de QR code dans les bus. Ces solutions dématérialisées permettent de limiter les déchets associés aux tickets physiques et favorisent l'attractivité du service des transports pour les voyageurs occasionnels.

#### L'information voyageurs

Le service d'alertes SMS gratuit compte en 2020 plus de 1 200 abonnés. Ce service permet aux usagers d'être informés en temps réel de toute perturbation sur les lignes de bus qu'ils ont pour habitude d'emprunter. Il permet aussi d'être alerté lorsque le solde de voyages sur sa carte est inférieur à cinq.



#### 15 bornes d'informations voyageurs

au sol sur les arrêts les plus fréquentés permettent d'informer l'usager en temps réel du prochain passage des bus, du retard éventuel et de toute information relative à l'état du réseau.

### Déploiement de bus hybrides

4 bus de 12 m et 1 bus articulé de 18 m hybrides ont été mis en service en 2020. Trois bus supplémentaires ont été commandés. Il s'agit d'investissements conséquents pour la collectivité le coût unitaire d'un bus étant de 270 000 € HT. La collectivité a bénéficié du soutien financier de l'État dans le cadre de l'appel à projets TEPCV pour l'acquisition de trois de ces bus. Le renouvellement de la flotte de bus (37 au total en 2020) s'effectue progressivement. Ces bus intègrent un dispositif automatique de démarrage/arrêt du moteur par le déploiement de la technologie d'hybridation légère qui permet les fonctions de *stop & start*. En complément de l'économie réalisée en termes de consommation carburant, les bénéfices de ce type de technologie reposent sur la diminution des émissions polluantes et du niveau sonore du bus durant toutes les phases d'arrêt et d'immobilisation du véhicule.



### Le vélo, une réelle alternative à la voiture

Sur le territoire albigeois, le déplacement à vélo constitue une alternative crédible à l'usage de la voiture sur des distances inférieures à 10 km. Depuis 2013 les aménagements en faveur des déplacements cyclables ont augmenté de 27% pour atteindre 111 km dont 26,5 km de pistes cyclables.

Indicateur PCET	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire d'aménagements cyclables	87 671	92 404	97 622	101 620	106 525	108 224	108 734	111 367
(Ref 2010 : 78 450 ml)	+11% / 2010	+17% / 2010	+24% / 2010	+29% / 2010	+35% / 2010	+38% / 2010	+38% / 2010	+41% / 2010

### De nouvelles infrastructures ont été aménagées en 2020

La collectivité poursuit la création de grands itinéraires cyclables à l'échelle de son territoire :

- Le long de la rocade d'Albi, entre l'échangeur de la route de Castres et celui de Caussels (3,5 km au total). Engagés en 2018, les travaux se sont poursuivis en 2020 avec l'aménagement d'un tronçon de plus d'un kilomètre entre la route de Millau et la rue de Jarlard ;
- Sur l'axe Marssac-Albi : démarrage des travaux d'aménagement d'un nouveau tronçon (1,3 km) entre le lycée Fonlabour et la zone Albipole. Il vient compléter les aménagements en site propre réalisés depuis 2013 sur cet axe et permet de desservir une nouvelle zone d'emplois.

La collectivité aménage également des voies piétonnes et cyclables pour répondre à des besoins de déplacements locaux. Ainsi, en 2020, l'Agglomération a réalisé à Carlus, le long de la route de Terssac, la dernière partie (170 m) d'une voie cyclable initiée en 2013 et qui permet désormais de relier en sécurité le centre bourg, les équipements sportifs, le cimetière et la salle des fêtes.



## De nouveaux services vélo ont été mis en place en 2020

La collectivité expérimente et développe depuis plusieurs années une offre de services vélo. Bourse aux vélos d'occasion, prêt de vélos aux étudiants, apprentissage et perfectionnement à la pratique du vélo dans le cadre d'une vélo-école. Ces services ont pour objectifs de faciliter, encourager et déclencher la pratique du vélo comme mode de déplacement solo ou complémentaire aux transports en commun. Au sortir du 1<sup>er</sup> confinement de 2020, l'Agglomération a mis en place un dispositif d'aide à l'achat de vélo, sous forme de subvention, aux habitants qui font l'acquisition d'un vélo avec ou sans assistance électrique. L'aide est fixée à 25% du prix d'achat, soit jusqu'à 100 € pour un vélo classique, jusqu'à 250 € pour un vélo à assistance électrique (VAE) et jusqu'à 500 € pour un vélo cargo. Au-delà d'une aide à l'acquisition d'un vélo, l'objectif de l'Agglomération est bien d'inciter l'usager à l'utiliser régulièrement et en toute sécurité. Afin de maximiser les chances que les bénéficiaires changent durablement leurs habitudes de déplacements, cette aide est couplée à la réalisation d'un mini-stage « Circuler en ville ». Ce stage de 3h permet, en situation de circulation, de bénéficier de conseils de la part du chargé de mission services vélo de l'Agglomération. (moniteur diplômé) pour être plus à l'aise pour circuler à vélo en ville.

### Bilan du dispositif d'aide à l'achat pour la période juin - décembre 2020 :

- » 330 dossiers déposés et éligibles qui représentent 480 000 € d'achat de vélo réalisés sur le territoire : à 45% dans des grandes surfaces de sport, 40% chez des vélocistes et 5% dans les grandes surfaces généralistes,
- » 121 aides versées soit un montant d'aides de 23 582 €.



Nouvelles consignes à vélo installées sur le P+R de Caussels

### PERSPECTIVES

- » Approbation et mise en œuvre du **nouveau schéma directeur cyclable** pour la période 2022-2027,
- » Lancement des études pour la création d'une **maison du vélo**.

## OPTIMISER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES ÉQUIPEMENTS ET BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

L'Agglomération s'attache à diminuer les consommations des équipements qu'elle opère et des bâtiments qu'elle possède. En 2020, cette action s'est traduite par plusieurs actions ponctuelles :

- » La modification du système de lavage des véhicules au centre de collecte avec l'installation de surpresseurs et le changement des pistolets de lavage, afin de diminuer la consommation d'eau lors des opérations de lavage,
- » Une convention passée avec Territoire d'Énergie 81 (syndicat d'énergie du Tarn) pour la récupération des certificats d'économie d'énergie sur les différents postes d'économie réalisés par l'Agglomération,
- » La publication d'un appel à manifestations d'intérêt pour le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les sites du futur centre technique Lebon et sur la potentielle extension de l'hôtel d'entreprise Innoprod,
- » Un audit énergétique sur le site de Saint-Amarand.

## STEP de la Madeleine

La conception de la station de traitement Albi-Madeleine a été orientée dès sa construction vers une maîtrise et une valorisation optimales de l'énergie et des ressources naturelles utilisées sur le site.

La production de biogaz à partir du méthaniseur installé en 2010 est désormais optimisée. Une injection de biométhane au réseau de gaz de distribution est opérationnelle depuis février 2019. Pour valoriser la totalité de biogaz produit par le digesteur, l'idée a germé de réutiliser les calories des eaux traitées (température oscillant entre 10°C et 25°C suivant les saisons).

Ainsi, le digesteur, qui était chauffé via des chaudières alimentées au biogaz, est désormais chauffé par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur. Celle-ci fonctionne grâce à l'énergie récupérée par un échange de chaleur avec l'eau traitée du site. Si l'installation de ce nouveau dispositif a engendré une augmentation des consommations énergétiques, elle permet d'économiser du biogaz et d'en injecter plus au réseau.

Cette fiabilisation de l'injection de biogaz a permis de faire passer le pourcentage de restitution énergétique de l'installation de 61% en 2018 à 73,5% en 2020. En d'autres termes, la STEP consomme de l'énergie électrique et restitue de l'énergie sous forme de biométhane dans le réseau de gaz naturel à hauteur de 73,5% de l'énergie consommée. L'objectif est d'augmenter dans les années à venir la part d'énergie restituée sous forme de biogaz et de diminuer les consommations énergétiques du site pour en faire un site à énergie positive.

### PERSPECTIVES

- » **Rénovation énergétique de la médiathèque Pierre-Amalric** : à la suite d'un diagnostic énergétique du bâtiment, un scénario de rénovation a été défini, visant plus de 50% d'économie d'énergie. Travaux prévus en 2022-2023.
- » **Étude sur l'installation de capacité de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments de l'espace Atlantis en 2022.**
- » **Rénovation du centre technique Lebon** : construction de nouveaux bâtiments et rénovation de l'existant avec des exigences environnementales importantes afin d'accueillir 136 agents. Les bâtiments construits bénéficieront d'une conception bioclimatique et d'équipements techniques performants (pompe à chaleur réversible sur champs de sondes géothermiques, ventilation double flux à récupération d'énergie, optimisation



Unité de traitement de biogaz à la STEP Albi-Madeleine

## Datcenters de l'Agglomération

Le fonctionnement des outils numériques de l'Agglomération repose sur trois datacenters hébergeant des serveurs où sont stockées les données et où tournent les applications utilisées par les services communautaires. Ces datacenters sont consommateurs d'énergie, et le service informatique de l'Agglomération s'attache à optimiser leur consommation pour minimiser autant que faire se peut leur impact environnemental. Cela passe notamment par la virtualisation des serveurs : le fait de faire tourner plusieurs serveurs virtuels en parallèle sur un seul équipement physique, moins consommateur en énergie au total. Cette pratique et l'optimisation des équipements utilisés par rapport aux besoins réels permet de minimiser les consommations énergétiques. En 2020 et en 2021, la consommation moyenne horaire d'énergie pour les datacenters de l'Agglomération est estimée à environ 7,65 kWh. Cette consommation devrait baisser avec le renouvellement d'une partie des équipements en 2022.

de l'éclairage naturel...) et leur conception intégrera des matériaux biosourcés ou recyclés en privilégiant les filières locales.

La gestion de l'eau sera assurée par la création de noues paysagées et le choix d'espèces végétales rustiques en extérieur, et des dispositifs de réduction de la consommation en intérieur. La station de lavage des véhicules mise à disposition ne nécessitera, elle, pas d'eau potable. Les travaux débiteront à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

- » Mise en place d'une supervision sur les sites gérés par l'Agglomération équipés d'une **gestion technique centralisée** (GTB) afin d'optimiser les consommations énergétiques.
- » **Remplacement progressif des pavés lumineux par des pavés LEDs** dans les bâtiments où ce n'est pas encore le cas.

## RÉNOVER LE PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

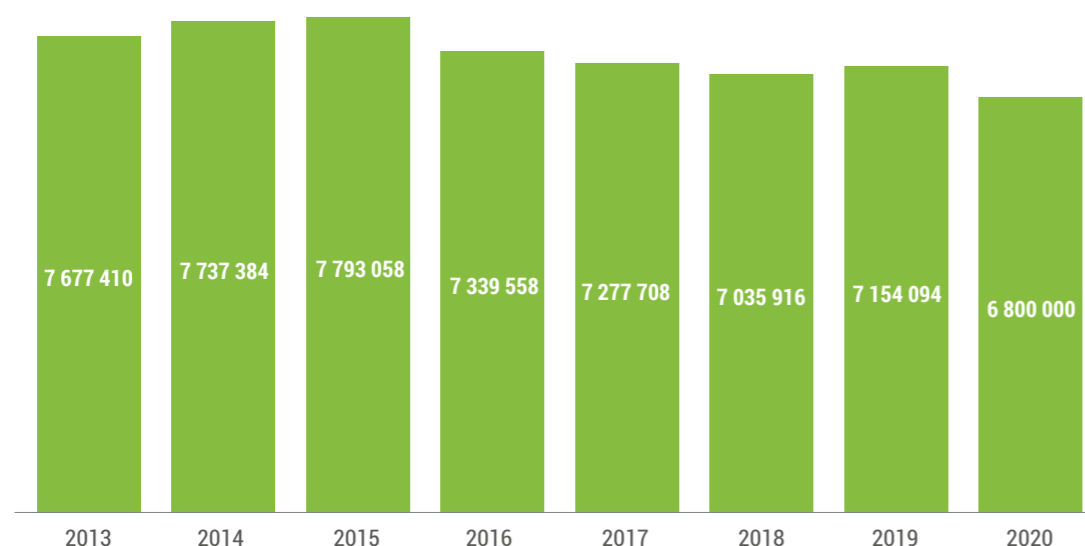
Les actions mises en œuvre depuis 2015 sur l'éclairage public répondent à deux enjeux : réduire la consommation énergétique mais également lutter contre la pollution lumineuse, qui impacte négativement la biodiversité nocturne.

### Indicateurs :

- » 12,7% de consommation énergétique entre 2015 et 2020.

Le service Éclairage public - maîtrise énergétique s'efforce dans ces actions de mener une politique de maîtrise énergétique. Le parc total de points lumineux sur le territoire représente environ 20 000 points. Durant l'année 2020, un peu plus de 350 luminaires équipés de lampes à décharge ont été remplacés par des luminaires LED. Cette démarche d'investissement s'inscrit dans une réflexion globale pour réaliser des économies tout en participant à la transition écologique, qui a permis de faire diminuer de 12,7% la consommation énergétique de l'éclairage public sur l'Agglomération entre 2015 et 2020 alors que le nombre de points lumineux a augmenté.

### Consommation énergétique de l'éclairage public (kWh) :



## PERSPECTIVES

- » Déploiement de systèmes de gradation de la lumière des appareils en fonction de l'heure de la nuit
- » Investissement progressif dans des appareils de type LED moins énergivores
- » Poursuite de l'extinction nocturne de certains sites et quartiers des communes.

# Préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux

## AMÉLIORATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

La nouvelle station d'épuration à Marssac-sur-Tarn a été inaugurée en octobre 2021 : les travaux débutés mi-2019 ont connu un mois d'arrêt en mars 2020, mais le chantier a pu reprendre rapidement. La mise en route de la station a eu lieu en novembre 2020. Située près de la rivière Tarn, elle permet de répondre efficacement aux contraintes réglementaires de traitement des effluents et aux besoins futurs dus à l'évolution de la population et au raccordement de la zone d'activités Eco<sup>2</sup>Rieumas. La nouvelle station de traitement des eaux usées fait appel à un procédé biologique dit à « boues activées faible charge » et permet de traiter l'équivalent d'une charge de pollution produite par 4 400 habitants, soit 80 m<sup>3</sup> par heure en fonctionnement normal et 150 m<sup>3</sup> par heure en pointe par temps de pluie. La station est dotée d'un bassin d'orage pour tamponner l'arrivée des eaux claires.



## AMÉLIORATION DE L'EFFICIENCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

La gestion de l'eau potable est une compétence de la communauté d'agglomération de l'Albigeois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette compétence est un service public industriel et commercial, gérée selon les modalités suivantes :

- » en régie directe pour les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry,
- » par le Syndicat Mixte du Dadou pour les communes de Cunac, Cambon d'Albi, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac,
- » par le SMAEP du Gaillacois pour les communes de Castelnau-de-Lévis et Marssac-sur-Tarn.

### Indicateurs pour 2020

- » Volumes prélevés : 5 886 000 m<sup>3</sup>
- » Volumes produits : 4 660 000 m<sup>3</sup>
- » Contrôle sanitaire : 100% d'analyses conformes sur 143 prélèvements

### Le chantier de la nouvelle station d'eau potable

Les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry qui géraient chacune leur compétence eau en régie ont souhaité étudier ensemble la faisabilité d'un projet de construction d'un outil de production d'eau potable mutualisé. La nouvelle station d'eau potable mutualisée a été techniquement opérationnelle fin 2020. Elle alimente en eau plus de 63 000 habitants, avec une capacité de production de 28 800 m<sup>3</sup>/jour.

### La distribution d'eau potable sur le périmètre de la régie

La distribution d'eau potable passe par 466 km de réseaux, qui desservent 62 875 usagers. Le réseau présente un rendement de 80,8%, ce qui signifie que 80,8% de l'eau produite arrive aux usagers, le reste étant constitué des pertes en ligne dues aux fuites sur le réseau. En 2020, 23 fuites sur conduites et 78 fuites sur branchements ont été traitées, 1 518 m de réseaux renouvelés, 375 m de réseaux étendus et 249 branchements remplacés.

### UNE GESTION DES ACCOTEMENTS DE VOIRIE

Les accotements de voirie nécessitent un entretien pour garantir la sécurité des usagers circulant sur la chaussée (visibilité des équipements et de la chaussée, lisibilité de la route) et maintenir la viabilité des infrastructures routières et des dépendances associées à la voirie (recueil et évacuation des eaux de pluie, implantation des équipements routiers, support de panneaux, accès riverains,...). Cet entretien est effectué par des pratiques de fauchage (l'ensemble des opérations consistant à réduire la hauteur de l'herbe des accotements : coupe, broyage, et évacuation éventuelle des déchets). Ce fauchage est mis en œuvre sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois avec un objectif de **gestion différenciée** ; principe qui permettra à terme et au fil des évolutions de limiter l'impact sur la végétation, pour que le cycle de reproduction des plantes et des insectes puisse s'effectuer. Les services techniques passent trois fois par an et effectuent un fauchage différent à chaque passe :

- » **Printemps** : réalisation d'une *passse de sécurité* au niveau de l'accotement. Lors de cette passe le fauchage mécanique des accotements, des virages dangereux et la réalisation des préparations/finitions manuelles (nettoyage autour de tous les obstacles : supports de signalisation, glissières...) sont réalisés.
- **Été** : réalisation d'une passe d'entretien jusqu'au premier versant du fossé. Lors de cette *passse le fauchage* mécanique des accotements, de la partie du fossé qui jouxte ceux-ci, des virages dangereux et réalisation des finitions manuelles (nettoyage autour de tous les obstacles : supports de signalisation, glissières...) sont réalisés.
- **Automne** : réalisation d'une *passse de débroussaillage* au cours de laquelle sont traités fossés, talus ainsi que les haies situées sur le domaine public. Lors de cette passe le fauchage mécanique des accotements, des fossés, des talus, des haies situées ou débordant sur le domaine public et la réalisation des finitions manuelles (nettoyage autour de tous les

obstacles : supports de signalisation, glissières...) sont réalisés.

Ces actions sur les accotements sont complétées par le retrait complet de la végétation sur le domaine public au niveau des ponts et assimilés : nettoyage parapets, culée...

### Réemploi et réparation du mobilier urbain

Dans une optique de diminution des consommations et d'économie circulaire, le mobilier urbain (potelets, barrières, pieds de bancs, corbeilles de propreté) ayant subi une usure ou une dégradation mais étant toujours réparable est remis en état plutôt que remplacé par du neuf : réparation en régie, thermolaquage sous-traité localement (entreprise située à Saint-Juéry) et remise en place sur la voirie.

Hors des secteurs remarquables ou classés qui sont soumis à un mode de gestion déterminé avec avis «bâtiments de France», les planches de banc en bois sont remplacées quand elles sont usées par des planches en plastique recyclé : ces planches ont une durée de vie plus importante ce qui limite les remplacements et diminue fortement les besoins d'entretien le long de la vie du mobilier (suppression des opérations de ponçage et mise en lasure nécessaires sur les planches en bois).

### PERSPECTIVES

L'action de l'Agglomération en matière de gestion et de valorisation des ressources naturelles a vocation à être largement renforcée dès 2021.

- » **Gestion différenciée des espaces verts** : mise en place d'un éco-pâturage sur les zones économiques en cours d'aménagement ou à aménager ; cette action viendra s'ajouter aux mises en place de jachère fleuries et à la fauche tardive déjà en place sur les zones d'activité.
- » **Expérimentation en 2021 d'un fauchage différencié** entre zones urbanisées et zones non urbanisées à Terssac : lors de la seconde passe du fauchage en zone non-urbanisée, seul l'accotement sera traité (diminution du nombre de passage de la machine et donc de la consommation de carburant et intérêt pour la biodiversité de la végétation plus haute).
- » **Expérimentation d'une augmentation de la hauteur de coupe** en 2021 lors du fauchage sur le secteur de Ranteil.
- » En 2022, **inclusion de clauses d'insertion** dans les prestations d'entretien des abords de chemins doux.
- » **Création d'un itinéraire de découverte des paysages de l'Albigeois** : un itinéraire balisé reliant une vingtaine de points de vue sur le territoire viendra compléter les sentiers pédestres et cyclistes déjà existants. Cette action inscrite au Plan paysage sera opérationnelle début 2022.
- » **Engagement en faveur de la biodiversité** : le renouvellement des mandats en 2020 a conduit à la création d'une délégation à la biodiversité. Des ateliers sur la dynamique des différents acteurs du territoire ont été tenus en 2020, et un engagement en faveur de la biodiversité a été adopté par le conseil communautaire en 2021. Cet engagement sera décliné en actions sur la période 2022-2025.
- » **Aménagements qualitatifs** : différents projets viseront à améliorer la qualité écologique et paysagère des aménagements : désimperméabilisation de trottoirs et venelles, création de noues paysagères le long d'une avenue...





# Promotion de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations

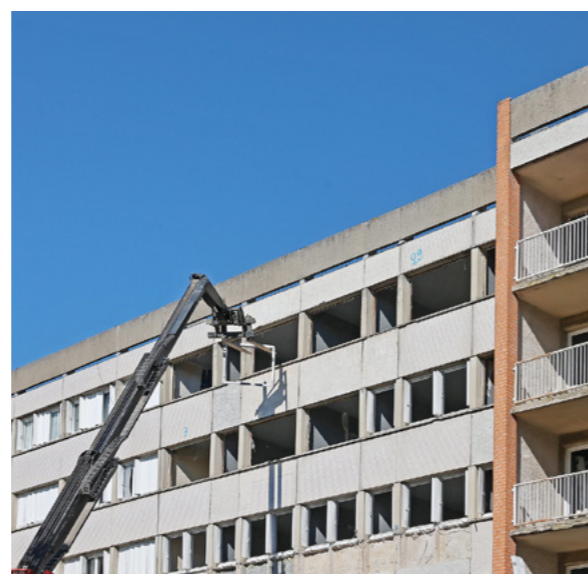
## LE PROJET DE RÉNOVATION URBAINE CANTEPAU DEMAIN

Le quartier prioritaire de Cantepau à Albi, a été retenu par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) au titre de « quartier d'intérêt régional » dans son Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Ce projet vise à faire sortir le quartier Cantepau de sa spirale de fragilité en intervenant sur de multiples dimensions : urbaine, sociale, économique, éducative, et insertion professionnelle des habitants.

Il doit permettre de reconnecter le quartier à son environnement, déconcentrer le nombre de logements sociaux avec des démolitions qui permettront l'ouverture de nouveaux espaces, et de requalifier globalement le parc de logements sociaux et les espaces publics qui le composent. La participation des habitants garantira la prise en compte des usages dans la transformation du quartier et facilitera l'appropriation du projet comme des évolutions du cadre de vie.

Après une phase de diagnostic, l'Agglomération et la Ville d'Albi ont travaillé avec le bailleur social Tarn Habitat pour élaborer un projet urbain de mutation durable du quartier. Une démarche menée en collaboration avec les services de l'État, l'ANRU et Action logement, en impliquant les partenaires institutionnels et en associant les habitants et les acteurs du quartier.

En 2020, les études de maîtrise d'œuvre des opérations d'aménagement des espaces publics et des résidentialisations ont été engagées. Parmi les axes majeurs du cahier des charges figure l'adaptation du quartier aux enjeux du changement climatique : désimperméabilisation des sols, neutralisation des îlots de chaleur, enrichissement de la biodiversité de proximité par la diversification des strates



et des essences paysagères et le maintien du patrimoine arboré existant. Des solutions spécifiques en matière de gestion pluviale et de revêtements urbains sont étudiées. Le premier chantier de reconstruction de logements sociaux a démarré en décembre 2020 sous maîtrise d'ouvrage Tarn Habitat avec la résidence « L'orée du Lude ». Les 44 logements répartis sur 2 bâtiments sont conçus pour être labellisés E3C1 (production d'énergie et peu de consommation de CO<sub>2</sub>), une première dans le Tarn. Les panneaux photovoltaïques (100Kwc) installés sur les bâtiments permettront une autoconsommation individuelle pour les locataires et alimenteront les parties communes. En matière d'inclusion, le programme compte 20 logements adaptés.

2020 a aussi vu la mise en place à titre expérimental d'un poste de facilitateur de clause sociale au sein du service insertion de l'Agglomération. Mutualisé pour toutes les opérations Anru *Cantepau Demain*, tous maîtres d'ouvrage confondus, sa mission consiste à garantir l'efficacité concrète de la clause d'insertion ANRU. Pour assurer l'effet de levier des projets de rénovation urbaine sur la situation socio-économique des populations des quartiers prioritaires, l'ANRU impose un minimum de 5% d'heures travaillées à réaliser en insertion à l'échelle de l'ensemble des opérations qu'elle finance, sous critères de lieu de résidence en QPV et d'éloignement à l'emploi des publics. Les partenaires du projet *Cantepau Demain* se sont également fixé des objectifs qualitatifs particuliers : 10% de bénéficiaires féminins, 15% de bénéficiaires ayant entre 18 et 25 ans, et obtenir un minimum de 10% de parcours d'insertion qualifiants.

Le rôle de la facilitatrice est d'aller à la rencontre des entreprises attributaires des marchés de travaux ANRU pour définir les postes et modalités de recrutement en insertion selon leurs besoins et les objectifs fixés. Avec l'ensemble des structures d'insertion du territoire, elle accompagne en parallèle les publics éligibles résidant sur les trois QPV d'Albi, qu'elle prépare et présélectionne en vue des entretiens avec les entreprises. Elle garantit le suivi socio-professionnel et administratif des bénéficiaires pendant la durée de leur contrat et s'assure de leur progression avant, pendant et après.

Le 15 octobre 2020 s'est tenu le premier *rendez-vous de l'emploi* sur le quartier de Cantepau, un événement rassemblant de nombreux partenaires pour présenter les emplois en insertion Cantepau Demain, mais aussi les formations et métiers du bâtiment (FFB, CMA, AFPA, etc.), pour faire le point sur son projet pro voire démarrer un accompagnement en insertion (Pôle Emploi, Département, Communauté d'agglomération de l'Albigeois, etc.). Des employeurs étaient également présents pour aller à la rencontre de candidats potentiels, notamment les services RH des trois maîtres d'ouvrage. La seconde édition aura lieu en 2022.

En 2020, le jardin partagé du square Augereau créé en 2019 a étoffé ses espaces, avec la création d'un « coin nature » dédié aux enfants, et la réalisation du 2<sup>e</sup> chantier Tremplin. Cette fois, trois habitants recrutés en insertion par l'Agglomération se sont rendu à Tanus pendant un mois en immersion dans les ateliers de Pierre Stein, ébéniste métallier. Sous sa houlette, les trois agents ont créé un espace de convivialité à destination des jardiniers et des usagers du square et des trois panneaux d'exposition dédiés à la médiation autour du projet et de la vie du quartier.

## PERSPECTIVES

### Projet ANRU *Cantepau Demain*, les principaux objectifs opérationnels à réaliser d'ici à fin 2025 :

- Relogement de 152 ménages environ à articuler avec le dispositif de la Conférence Intercommunale du Logement à l'échelle du territoire ;
- Démolition de 172 logements (6 immeubles concernés), pour ouvrir le quartier et créer de nouvelles voies ;
- Réhabilitation de 183 logements au label BBC rénovation (dont 140 financés par l'ANRU), faisant évoluer la gamme de logements sur le quartier en particulier pour un public âgé ;
- Résidentialisation de 252 logements, dans l'objectif de mieux redéfinir les limites des espaces privatifs ;
- Reconstruction de 172 logements sur Albi, dont 138 financés par l'ANRU sur 4 sites : Clémenceau (72 logements), Boucheporn (8 logements), Saint-Antoine (40 logements), Pélissier (18 logements) ;
- Intervention sur les équipements publics : maison de quartier, équipements scolaires et petite enfance, afin de répondre aux besoins des habitants et de reconfiguration plus générale du quartier ;
- Requalification du square Bonaparte, implantation sur ce site de l'agence Tarn Habitat et reconversion des locaux en rez-de-dalle, pour ramener une nouvelle dynamique et retrouver les surfaces nécessaires aux activités culturelles et associatives ;
- Création et requalification de voiries et espaces publics, aménagements de cheminements piétons, de parvis pour la visibilité des équipements, d'aménagements paysagers... intégré au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2015-2025.

# Amélioration de la qualité de vie et de l'épanouissement des êtres humains

## RÉPONDRE À LA DIVERSITÉ DES BESOINS EN LOGEMENT

### Des aides de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la production de logements sociaux

L'Agglomération apporte un soutien financier à la production de logements locatifs sociaux aux loyers les plus abordables : les PLAI. Ces aides communautaires ont été renforcées en 2018 pour les petites opérations de 10 logements maximum, ainsi que pour des opérations sur le bâti ancien, portées par les organismes agréés bénéficiant des aides de l'ANAH.

En 2020, trois opérations ont bénéficié des subventions de l'Agglomération, pour un total de 160 000 € : une opération à Marssac-sur-Tarn comportant 14 logements sociaux dont 5 subventionnés par l'Agglomération, une opération à Albi via la réhabilitation d'une maison et une opération à Albi de 44 logements dont 27 subventionnés par l'Agglomération.

### Le Prêt 1<sup>ère</sup> clef en Albigeois pour les ménages

Ce prêt à taux 0% mis en place en 2017 vise à soutenir les primo-accédants dans leur projet d'accession à la propriété sur l'une des 16 communes du territoire. Il vient compléter le plan de financement des ménages faisant l'acquisition d'un logement neuf ou d'un logement existant sous conditions de travaux.

En 2020, 89 Prêts 1<sup>ère</sup> clef ont été attribués, dont :

- » 40% pour des logements anciens avec travaux et 60% pour des constructions neuves

## SOUTENIR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS

Le secteur résidentiel, premier consommateur d'énergie dans l'Albigeois, porte de forts enjeux en termes de réduction. L'Agglomération s'est ainsi engagée dans un dispositif portant sur la rénovation énergétique de l'habitat privé.

### Le coup de pouce de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les ménages éligibles aux aides de l'ANAH

Pour soutenir les propriétaires occupants aux revenus modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovation de leur logement, la collectivité a mis en place une aide dans le cadre de son adhésion au Programme d'Intérêt Général (PIG) porté par le Département du Tarn. Il s'agit d'une subvention complémentaire aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et d'autres partenaires, pour engager des travaux d'amélioration énergétique, d'adaptation des logements au vieillissement ou à la perte d'autonomie, ou pour remettre aux normes des logements dégradés ou indignes.

Depuis l'adhésion de l'Agglomération au PIG en février 2018, 100 ménages ont pu bénéficier de l'aide de 1000 € en 2018 et 2019, dont 85% pour des travaux de rénovation énergétique.

Avec l'impact des confinements, les chiffres sont largement inférieurs en 2020 : seuls 19 ménages ont bénéficié de l'aide.

## RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENNELLE DU CENTRE-VILLE D'ALBI

### Le volet habitat du dispositif « Action cœur de ville » d'Albi

À la suite de la signature de la convention-cadre « Action cœur de ville » d'Albi en 2018, 2019 a été consacrée à l'élaboration d'un diagnostic portant sur les dynamiques démographiques et les caractéristiques de l'habitat en cœur de ville.

En 2020, une convention a été passée par l'Agglomération avec Action Logement, visant à la restructuration d'immeubles entièrement vacants inclus dans le périmètre Action cœur de ville d'Albi afin d'y développer une offre d'habitat rénovée. Cette convention vise la réalisation de 10 opérations, correspondant à 285 logements dont 80% de logements sociaux, pour un montant de 9 M€.

En parallèle, l'Agglomération et la Ville d'Albi ont travaillé conjointement à la mise en œuvre de partenariats avec Action Logement et l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO).

Action logement, acteur de référence du logement social et du logement intermédiaire en France, propose, dans le cadre de ce partenariat, d'accompagner financièrement les porteurs de projet dans le cadre de réhabilitations d'immeubles entièrement vacants, d'opérations en démolition-reconstruction ou par la mobilisation de dents creuses. Bailleurs sociaux ou investisseurs privés pourront ainsi bénéficier de ces aides financières pour développer une offre de logements diversifiée : logements locatifs sociaux, logements locatifs privés ou logements en accession sociale à la propriété.

Dans le cadre de la convention avec l'EPFO, trois périmètres d'intervention ont été définis : le centre-ancien, la Madeleine et le secteur Cordeliers-Université. Au sein de ces périmètres, l'EPFO sera habilité à procéder à des acquisitions foncières de nature à faciliter les opérations d'aménagement dédiées à l'habitat.



Construction de logements locatifs et en accession sociale à la propriété à Albi

## PERSPECTIVES

- » Poursuite du programme « Action cœur de ville » d'Albi
- » Accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique de leur logement : La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est positionnée aux côtés du Département pour déployer un guichet unique de la rénovation énergétique. Ce dispositif devrait être mis en place en janvier 2021 et permettra d'orienter les ménages face aux différentes aides existantes et de les accompagner dans leurs travaux.
- » Révision du 3<sup>e</sup> Programme Local de l'Habitat

## AMÉLIORATION DES SERVICES AUX PUBLICS

L'accès à la culture, aux loisirs et à des activités sportives sur le territoire favorise le bien-être des habitants. L'Agglomération dispose également d'un relais d'assistantes maternelles pour faciliter la garde d'enfants.

### La culture accessible à tous

Le Projet scientifique, culturel, éducatif et social des médiathèques du Grand Albigeois (MéGA), voté en conseil communautaire en 2018, comptait mi 2021 plus de 271 actions réalisées sur les 280 proposées (soit déjà plus de 96% !) pour améliorer le service, être au plus près des usages, des habitudes et des besoins des publics.

En raison de la crise sanitaire, les médiathèques ont adapté leurs propositions en fonction des directives gouvernementales : fermetures du 14 mars au 14 mai 2020, respect des gestes barrière, clic et collecte, réouverture des accès aux collections sans actions culturelles, réouverture des actions culturelles, contrôle du passe sanitaire. Compte tenu du contexte, un effort important a été porté sur le numérique, un budget de 26 069 € y a été consacré en 2020, notamment pour des acquisitions de titres numériques et le développement du service de la VOD. Malgré le contexte sanitaire, des manifestations culturelles ont pu être organisées dans le respect des gestes-barrières, comme par exemple : la fête du cinéma d'animation, les Journées Européennes du Patrimoine, une scène ouverte, mais aussi des conférences et rencontres, des lectures, des expositions et des ateliers.

### Les espaces aquatiques, lieux de loisirs et d'apprentissage

Un des enjeux des espaces aquatiques Atlantis et Taranis est de favoriser la réussite du projet éducatif « le savoir nager sécuritaire » pour tous les enfants scolarisés sur le territoire. L'Agglomération met à disposition ses équipements aquatiques et ses éducateurs pour l'apprentissage de la natation scolaire. Le coût est estimé à environ 200 000 € pour l'année 2020, avec 3 éducateurs mis à disposition, par séance. Dans le cadre de son projet, la collectivité met à disposition de l'Éducation nationale des éducateurs, maîtres-nageurs sauveteurs afin de favoriser l'apprentissage de la natation scolaire élémentaire.

Atlantis et Taranis proposent de nombreuses activités Forme Santé Bien-être en direction de plusieurs publics, notamment des seniors ou de publics empêchés. Ces activités adaptées ont un rôle essentiel de maintien du lien social.



L'espace aquatique Atlantis accueille chaque année près de 265 000 personnes

### Des initiatives pour valoriser le métier et l'accueil au domicile des assistant(e)s maternel(le)s

En 2020, le relais assistantes maternelles s'est révélé central pour les assistantes maternelles et pour les familles, notamment pour répondre, aux questions liées aux effets de la crise sanitaire. Le besoin d'accompagnement des familles et des professionnelles de la petite enfance a été fortement exprimé.

En 2020, le réseau compte 189 assistantes maternelles. 70% d'entre elles (soit 134) ont fréquenté le RAM en 2020, à travers des réunions d'information, des entretiens téléphoniques, des rendez-vous et les activités proposées. Ce fut une année difficile pour bon nombre des professionnelles de la petite enfance, qui ont dû concilier au mieux l'accueil des familles et l'exercice de leur profession à domicile, dans leur environnement familial. Elles ont dû s'adapter aux contraintes sanitaires, en maintenant un accueil de qualité. Ce contexte a engendré pour elles de nombreuses réflexions autour de leur pratique professionnelle, qu'elles ont pu partager avec l'équipe du RAM. Rester à leur écoute fut essentiel aussi pour pallier l'isolement ressenti par nombre d'entre elles.

Le caractère itinérant du RAM permet de proposer dans huit communes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois des temps de rencontre entre les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent. Ce sont des occasions de socialisation, d'activités et d'éveil collectif. Le RAM a dû suspendre ces animations du 16 mars au

25 juin et du 2 novembre au 31 décembre 2020, mais 78 assistantes maternelles et 205 enfants ont participé aux temps d'animation qui ont été proposés le reste de l'année. Préserver au mieux le lien avec les professionnelles a été une de nos préoccupations essentielles. Le service a donc développé une offre de services à distance :

- » mise en place d'un espace collaboratif d'échanges pour les assistantes maternelles, avec des ressources pédagogiques en ligne ;
- » temps d'échange et de partage d'expériences entre professionnelles par visioconférence ;
- » rendez-vous par visioconférence avec les familles pour répondre aux questions d'ordre administratif.

Ces nouveaux moyens de communication et d'échanges sont destinés à perdurer, en complément des rendez-vous proposés dans les locaux du RAM.

### PERSPECTIVES

- » **Équipements aquatiques** : le projet Atlantis 2030 sera initié en 2020 pour identifier les besoins du territoire en termes d'équipements aquatiques et sportifs et permettra de définir des scénarii de rénovation et d'amélioration de leur fonctionnalité à partir de 2021.

# Développement des modes de production et de consommation responsables

## UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ENGAGÉE

Les quantités de déchets ménagers et assimilés prises en charge sur le territoire sont en baisse depuis 2017 (par rapport à 2010 en kg par habitant) ; elles sont le résultat des actions de prévention mises en œuvre dans le cadre du plan d'action d'économie circulaire.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déploie depuis début 2018 son programme d'économie circulaire. Composé de trente actions à destination des ménages, des entreprises et des administrations, il apporte des alternatives à l'élimination des déchets en tant qu'ordures ménagères, informe, sensibilise, forme différents publics et met en place des leviers incitatifs.

Indicateur PCET	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Quantités de déchets produites sur le territoire (en kg/hab./an) (2010 = 659 kg)	663 +0,6 / 2010	657 0,3% / 2010	668 +1,4% / 2010	667 1,2% / 2010	644 -2,2% / 2010	632 -4,1% / 2010	630 -4,4% / 2010	613 -7% / 2010
Quantités de déchets évités (en kg./hab./an)	22	25	25	25	27	29,5	32	34

Les quantités de déchets évités traduisent plus particulièrement (par des estimations), la part de déchets dont la collecte et le traitement est évitée par les actions de compostage (individuel et collectif) et de stop-pub principalement. L'ensemble des autres actions du programme d'économie circulaire, et notamment la mise en œuvre de la redevance spéciale, participe à la baisse de la quantité de déchets produite sur le territoire.

En 2020, les quantités totales de déchets d'emballages et de papiers progressent de 3,8%, celles de verre de 0,6%. Les apports en déchetterie des ménages baissent pour leur part de 8%. Cette baisse peut être attribuée au contexte sanitaire. La part de déchets verts valorisés en compostage augmente de près de 8% alors que les déchets valorisés en déchetteries baissent de 1%.

### Indicateurs :

- » 500 composteurs vendus malgré un contexte sanitaire complexe



Indicateur PCET	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de valorisation des déchets* (%)	35,73	35,48	36,28	38,45	38,86	39,74	40,50	40,14

\* Chiffres modifiés en 2020 pour corrections suite à l'intégration du tonnage des déchetteries de Saint-Juéry à partir de 2017.

En 2020, le contexte sanitaire a fortement impacté les actions de prévention des déchets et d'économie circulaire. Néanmoins, près de 500 composteurs individuels ont été distribués, maintenant ainsi le niveau de l'année précédente. Des vidéos en ligne sur la chaîne YouTube de l'Agglomération sont venues compléter le dispositif de formation au compostage. Une enquête sur les pratiques de compostage auprès des personnes ayant acquis un composteur sur les deux dernières années ont permis de faire évoluer le dispositif de distribution et l'accompagnement proposé (de nouveaux créneaux de distribution pour être plus accessibles, des consignes renforcées, de nouveaux supports de communication : la vidéo...).

Les projets de compostage collectif ont été ralentis mais les contacts pris en 2020 ont permis l'installation de trois sites supplémentaires en tout début de l'année 2021. Dans le cadre de ces projets collectifs, l'agglomération fournit gratuitement l'accompagnement méthodologique, les conseils techniques, les composteurs et bio-seaux qui permettent de composter.

Une étude a été lancée au printemps pour apporter une solution de traitement de proximité des biodéchets à l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Un grand nombre d'animations et d'accompagnements à la gestion des déchets et au tri sélectif a été mis en œuvre. Cependant, l'agglomération a profité des temps de confinement pour compléter son panel de solutions, de la simple formation au tri sélectif d'une durée d'1h à 1h30 à l'accompagnement global (diagnostic des déchets produits, identification des bonnes filières, accompagnement méthodologique) en passant par des ateliers *Do It Yourself* (DIY – « fait maison »).

Une étude sur le renouvellement des déchetteries du territoire et l'introduction du réemploi est venue compléter un travail déjà engagé avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire et du réemploi en 2019 pour la création d'une stratégie de réemploi sur le territoire de l'Agglomération. Des expérimentations sous diverses formes sont menées en 2020 sur le sujet.

### Des actions en direction des entreprises

L'opération d'Écologie Industrielle et Territoriale, l'un des nouveaux modèles économiques que promeut la collectivité auprès des entreprises, a également connu un coup d'arrêt. Cette démarche vise à accroître les connexions et synergies entre les entreprises du territoire afin de générer des gains économiques, environnementaux et sociaux. Les deux seuls ateliers qui ont été réalisés en janvier et février ont permis de préciser les attentes des entreprises notamment en matière d'achat groupé d'énergie. Les modalités de poursuite de cette opération ont été étudiées sur l'année 2020 et se verront concrétisées en 2021. La mise en place de la Redevance Spéciale a pu être poursuivie pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Elle concerne les entreprises et les administrations qui produisent plus de 750 litres de déchets par semaine et jusqu'à 10 000 litres. En 2020, plus de 130 conventions ont été signées. Grâce à l'accompagnement et aux conseils proposés par l'agglomération (diagnostic des déchets produits, identification des bonnes filières de traitement, formation des salariés au tri sélectif, ajustement des dotations de bacs,...), près de 200 entreprises ont réduit et mieux géré leurs déchets et sont passées sous le seuil assujettissement. Toute entreprise, administration, association et globalement tous les producteurs non ménagers sont éligibles à cet accompagnement.

### PERSPECTIVES

- **Construction d'un deuxième Plan d'action d'économie circulaire** et objectif de labellisation par l'ADEME
- **Redevance spéciale** : mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- **Service de broyage des déchets verts** : définition des modalités de mise en œuvre du service aux habitants pour réduire le volume de biodéchets et réemployer les broyats de jardin (paillage, compost...).
- **Amélioration de la valorisation** des déchets ménagers résiduels : élaboration d'un partenariat public avec le syndicat départemental Trifyl pour une mise en service de nouvelles usines de valorisation prévue en janvier 2024.



## FAVORISER LA RÉSILIENCE DES ENTREPRISES ALBIGEOISES À TRAVERS LA CRISE SANITAIRE

Le développement économique et plus particulièrement des entreprises locales est un des axes majeurs du projet de territoire CAP 2030. Il s'agit de créer les conditions de ce développement, en apportant une réponse aux besoins des entreprises.

Le fil directeur qui a conduit l'action de l'Agglomération sur l'année 2020 a été l'accompagnement des entreprises du territoire à travers la crise sanitaire et les confinements. 600 entreprises ont été accompagnées financièrement, dans le cadre d'un plan de relance qui a attribué en 2020 1,4 million d'euros, principalement sous la forme d'exonérations et de subventions. Fin 2020, l'Agglomération dévoilait son plan de relance pluriannuel en faveur d'une relance vigoureuse et durable. Grâce à l'action des acteurs publics, moins de 1% des entrepreneurs du territoire ont déclaré avoir dû licencier. En 2020, le nombre de demandeurs d'emploi ne progresse que de +1,2% sur un an, contre +4,8% à l'échelle de l'Occitanie.

### PERSPECTIVES

- **Développement d'un campus H<sub>2</sub>** : en lien avec la perspective de création d'un « Centre européen des mobilités nouvelles » zéro émission à Albi, l'objectif de ce projet sera de développer une offre de formations initiales pour répondre aux besoins de la filière hydrogène, dont le développement représente un enjeu fort en matière de mobilités sur le territoire.
- **Développement des achats groupés et mutualisation de services** : l'Agglomération a organisé des ateliers pour rassembler les entreprises intéressées par ces deux axes. Le premier volet sur les achats groupés d'énergie a été lancé en 2021.

## ACCOMPAGNEMENT À LA NUMÉRISATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'Agglomération a favorisé la mise en relation des producteurs, distributeurs et consommateurs, en aidant les acteurs économiques à numériser leurs processus : accompagnement sur les études et la mise en œuvre des numérisations : création et migration de sites web, prise en charge d'opération de référencement, développement de l'e-commerce. Cette action est passée notamment par le cofinancement à 50% de diagnostics web en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

## DÉMARCHE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Agglomération soutient le développement des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui par la vocation d'utilité sociale de leurs activités, répondent aux besoins des habitants non ou mal couverts par le marché classique. L'objectif est également de maintenir et créer des emplois non délocalisables et proposer des biens et services de proximité par un fort ancrage des structures dans leur territoire.

### Intégrer l'économie circulaire au développement économique

En 2020, l'Agglomération a voté un plan d'action d'économie sociale et solidaire.

Ce plan d'orientations 2020-2026 ambitionne d'œuvrer au service d'un développement économique harmonieux par des actions concrètes selon quatre axes d'intervention :

- Initier une dynamique partenariale et s'impliquer dans les réseaux d'acteurs ;
- Soutenir la création et le développement des activités et de l'emploi sur le territoire ;
- Contribuer à la transition écologique et énergétique ;
- Investir sur les atouts du secteur agricole et valoriser les circuits courts.

### Promouvoir le développement des circuits-courts de proximité dans l'alimentation

La collectivité organise des événements annuels dont l'objectif est la sensibilisation, des particuliers et des professionnels, au « consommer local ». Ces manifestations ont été inscrites dans le contrat de transition écologique signé en 2019 et qui se poursuit jusqu'à fin 2022. La communauté d'agglomération de l'Albigeois est de plus membre du comité de pilotage du plan alimentaire territorial de l'Albigeois (PAT), piloté par la Ville d'Albi.

L'opération « Fermes en ville » a vocation à valoriser auprès du grand public les différentes filières courtes agricoles locales (AMAP, Drive fermier, producteurs indépendants, magasins de producteurs...). En 2020, « Fermes en ville » n'a pas pu se tenir et a été décalé à septembre 2021. 1800 personnes se sont retrouvées sur le site du lycée Fonlabour.

### PERSPECTIVES

- **Élargissement de la démarche d'économie circulaire** aux thématiques de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, et de l'éco-conception.
- **Poursuite de l'événement « Fermes en ville »**
- **Création d'une journée de l'ESS au printemps 2022**

# Démarches exemplaires et responsables de la collectivité

Au-delà des projets menés sur le territoire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois mène des actions et porte des projets ayant pour objectif d'améliorer son fonctionnement et de poursuivre la mise en œuvre d'une démarche responsable en interne.

## INTÉGRER DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LES MARCHÉS

En 2020, l'Agglomération a conclu 84 marchés publics :

- » 21 marchés de travaux
- » 16 marchés de fourniture
- » 47 marchés de services

Sur les 84 marchés, 36 % ont intégré des clauses sociales et/ou environnementales.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre et % de procédures de mise en concurrence comprenant des critères environnementaux	33 55 %	47 82 %	46 68 %	26 54 %	42 70 %	36 42 %

## ENCOURAGER LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL À VÉLO

### Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents

Pour encourager l'utilisation du vélo sur le trajet entre le domicile et le travail, la collectivité a mis en place une Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) pour ses agents. Cette mesure donne la possibilité à un employeur de prendre en charge tout ou partie des frais engagés par ses salariés pour leurs déplacements à vélo entre leur domicile et leur lieu de travail.

L'Agglomération a choisi de verser une IKV d'un montant forfaitaire annuel de 200 €, en contrepartie d'un engagement de l'agent à utiliser le vélo pour au moins 75 % des jours travaillés sur l'année. Cette indemnité est exonérée d'impôt sur le revenu. Fin 2020, 57 agents en bénéficiaient.

### Prêt de vélos aux agents

Depuis janvier 2019, pour permettre aux agents qui le souhaitent de tester l'usage d'un vélo sur leur trajet domicile-travail avant de s'équiper, la collectivité met à disposition 10 vélos à assistance électrique.

Proposé sous la forme d'un prêt gratuit de 3 mois avec une séance de prise en main à la remise du vélo, ce dispositif a déjà fait ses preuves. Sur les premiers bénéficiaires, plusieurs se sont équipés d'un vélo après le prêt et l'utilisent régulièrement pour se rendre au travail.

## DÉVELOPPER LA DÉMATÉRIALISATION ET AMÉLIORER LE TRAVAIL COLLABORATIF

L'Agglomération a mis en œuvre, depuis 2010, plusieurs actions relevant de l'administration numérique, notamment pour des procédures internes à la collectivité, et le déploiement d'outils communs à l'échelle du territoire :

- » 2012/2013 : déploiement d'un nouvel **outil de gestion des finances et RH** (CIRIL)
- » 2014 : déploiement d'une **téléphonie collaborative** (XIVO)
- » 2016 : dématérialisation des **séances du conseil communautaire** (WebDELIB)
- » 2017/2018 : dématérialisation du **courrier** (WebGFC)
- » 2019 : déploiement de **l'intranet collaboratif** (LILA)

L'impact de la pandémie de covid-19 a accentué la tendance à la dématérialisation et au travail collaboratif, et les services informatiques ont déployé en 2020 des outils permettant un accès à distance sécurisé aux logiciels et applications internes à l'Agglomération. Deux outils de visioconférence ont été déployés : une instance locale du logiciel open source Jitsi pour les réunions internes, et l'achat d'une prestation de service auprès de Zoom.

### Développer la dématérialisation des procédures administratives

Indicateur PCET	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation de papier (nombre de ramettes)	2504	2710	2248	2178	1660	2121

### Consommation moyenne de carburant des différents types de véhicules de l'Agglo

	2017	2018	2019	2020
Flotte des bus ( <i>en litres/100 km</i> )	38,55	38,62	38,75	37,7
Flotte des bennes à ordures ménagères ( <i>en litres/heure</i> )	8,44	8,48	8,55	8,47
Flotte des poids-lourds (bennes à ordures ménagères comprises) ( <i>en litres/heure</i> )	5,56	5,44	5,22	5,40
Flotte des engins (balayeuses de voirie, engins TP, etc...) ( <i>en litres/heure</i> )	5,57	5,54	5,59	6,21
Flotte des Véhicules légers ( <i>en litres/100 km</i> )	8,76	8,89	8,71	8,85

## UTILISER DES LOGICIELS OPEN-SOURCE

L'Agglomération privilégie quand cela est possible l'usage de logiciels développés en open-source : ce qui lui garantit de disposer de logiciels dont les sources sont accessibles (soit pour faire évoluer en interne le logiciel, soit pour le raccorder facilement à un autre logiciel). Cela diminue les coûts de licence mais demande en contrepartie un travail interne pour l'adapter à l'organisation, ou le faire évoluer dans le temps.

L'Agglomération ne contribue pas directement au développement de logiciels open source mais s'appuie sur un écosystème d'entreprises, SCOP et associations qui proposent un accompagnement, une maintenance et une évolution des logiciels.

- Logiciels Webgfc, Webdelib, iDélibre, iParapheur, S²Low, accompagnés par la SCOP LIBRICIEL
- Logiciel de téléphonie XIVO, accompagné par la SAS AVENCALL
- Cartographie open source VMAP, accompagnée par la SARL VEREMES...

## RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PARC AUTOMOBILE

### Renouvellement du parc automobile

En 2020, le parc compte 242 véhicules et engins motorisés : véhicules de tourisme, utilitaires, poids-lourds, autobus, remorques et tracteurs. Les véhicules du service des eaux ont été intégrés au parc suite au transfert de la compétence eau potable de la ville vers l'Agglomération.

Une étude d'opportunité relative à l'évolution du parc de véhicules de l'Agglomération a été réalisée en 2018. Le scénario de renouvellement du parc retenu intervient sur trois axes :

- **Le renouvellement systématique des véhicules légers de faible gabarit par des modèles tout électrique associé au déploiement des structures de charges associées**

En 2020, le renouvellement de trois véhicules particuliers (5 places) thermiques par des véhicules à motorisation électrique a été effectué, soit une migration de 12% du parc de véhicules particuliers en électrique sur 2020, portant le total à 22%. L'Agglomération a aussi fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique qui sera mis en pool inter-services.

La part de véhicules électriques continue d'évoluer d'année en année au gré des renouvellements.

- **L'acquisition de bus à motorisation alternative lors des renouvellements de la flotte avec, chaque année, une acquisition de 50% des nouveaux bus en hybride**

Quatre bus de 12 m et un bus articulé de 18 m hybrides ont été mis en service en 2020. Trois bus supplémentaires ont été commandés. Ces bus intègrent un dispositif de démarrage/arrêt automatique du moteur, permettant non seulement une économie en termes de consommation carburant, mais également la diminution des émissions polluantes et du niveau sonore du véhicule durant toutes les phases d'arrêt et d'immobilisation du véhicule. Ces bus ont une consommation de carburant inférieure de 10% à celle des bus à motorisation purement thermique.

- **Le déploiement d'une flotte de porteurs bennes à ordures ménagères GNV avec motorisation électrique du compresseur de la benne (lutte contre le bruit) associé à un investissement dans une station de compression GNV pour assurer l'alimentation des véhicules.**

En 2020, deux équipements nettoyeurs haute-pression (type Karcher) à motorisation thermique du service propreté urbaine ont été remplacés par un seul équipement à motorisation électrique embarquée, diminuant ainsi les émissions de polluants mais permettant également de réduire les nuisances sonores lors du nettoyage des rues de centre-ville et du pourtour des monuments historiques.

### Formation des agents à l'éco-conduite

Dans l'objectif de diminuer la consommation de carburant, une action de formation annuelle à l'éco-conduite a été réitérée en 2019, mobilisant 23 agents. En 2020 cette formation n'a pas pu être reconduite, mais la thématique de l'écoconduite est abordée dans les formations FCO (26 réalisées en 2020) et les formations permis Poids Lourds (3 réalisées en 2020).

## FAVORISER L'IMPLICATION DES CITOYENS ET SENSIBILISER AUX ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### À Habitarn, l'Agglomération présente « Une maison économe en ressources »

Chaque année, l'Agglomération est présente sur le salon Habitarn et accueille le grand public sur son stand-maison pour présenter ses actions en faveur du logement, ses solutions pour le tri et la diminution des déchets, les économies d'énergie...



Soirée du Grand Débat National à la médiathèque Pierre-Amalric

### PERSPECTIVES

- **Intégration de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics** : dans le cadre de sa démarche d'économie circulaire, l'Agglomération souhaite améliorer la prise en compte des enjeux sociaux et de transition écologique dans la commande publique. Un travail sera donc mené en ce sens sur les prochaines années.
- **Mise en place du télétravail** : des réflexions sont en cours au sein de l'Agglomération sur les modalités de mise en œuvre du télétravail dans les services. Ce travail aboutira au début de l'année 2022.
- **Refonte des sites internet** de la collectivité, avec l'objectif de positionner l'usager et les démarches en ligne au cœur de la démarche.
- **Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme** (permis de construire...). Cette procédure dématérialisée sera mise en place en 2022. La procédure traditionnelle de dépôt « papier » des demandes sera néanmoins conservée pour les usagers ne souhaitant pas recourir à la dématérialisation.

# Annexes

# Carte d'identité de l'Agglomération

## Données 2020

- » **16** communes\*
- » **208** km<sup>2</sup>
- » **13<sup>e</sup>** agglomération de la région Occitanie
- » **84 700** habitants
- » **407** hab/km<sup>2</sup>
- » **60** élus communautaires
- » **327** élus municipaux
- » **3 400** entreprises
- » **6 200** étudiants
- » **175** millions d'euros de budget
- » **1,10** million d'usagers transportés en bus par an
- » **5 281 890** m<sup>3</sup> d'eau dépolluée
- » **4 660 000** m<sup>3</sup> d'eau potable distribués
- » **327 447** Nm<sup>3</sup> de biogaz produit
- » **22 199** tonnes d'ordures ménagères collectées
- » **9 957** inscrits dans les médiathèques
- » **175** km d'infrastructures numériques
- » **126 342** entrées aux espaces aquatiques
- » **471 018** MWh d'électricité consommés sur l'ensemble du territoire
- » dont **16 014** MWh consommés par les services de l'Agglomération, tous postes de consommation confondus

\* 16 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la création d'une commune nouvelle à la suite de la fusion des communes de Puygouzon et Labastide-Débat.

# Les indicateurs du développement durable

## INDICATEURS EN LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Assemblée Générale de l'ONU a adopté en septembre 2015 l'Agenda 2030 instaurant 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles pour la période 2015-2030. Trois buts essentiels sont poursuivis : lutter contre les inégalités, l'exclusion et les injustices ; faire face au défi climatique ; mettre fin à l'extrême pauvreté. Ces objectifs et ces cibles ne sont pas juridiquement contraignants pour les États mais constituent une feuille de route commune de la transition vers un développement durable.

En France, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a développé une offre d'indicateurs territoriaux de pour aider les acteurs à mesurer le développement durable et à suivre les progrès réalisés à une échelle régionale ou plus fine.

Quelques indicateurs relatifs aux ODD à l'échelle du territoire.

### Éradication de la pauvreté

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes

Indicateur sélectionné	Année	Valeur
Taux de pauvreté du territoire (au seuil de 60%)  Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible (aides incluses) médian  Source INSEE	2013	14,5% (seuil : 1000 €/mois)
	2014	14,7% (seuil : 1008 €/mois)
	2015	15% (seuil : 1015 €/mois)
	2016	15,1% (seuil : 1026 €/mois)
	2017	14,7% (seuil : 1 041 €/mois)
	2018	15,5% (seuil : 1063 €/mois)

### Sécurité alimentaire et agriculture durable

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Indicateur sélectionné	Année	Valeur
Surface agricole totale engagée en BIO (AB ou en conversion)  <a href="https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/">https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/</a>  source : Données certification Agence BIO	2015	1101 ha
	2016	1194 ha
	2017	1405 ha
	2018	1656 ha
	2019	1503 ha
	2020	2053 ha

### Santé et bien-être

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Indicateur sélectionné	Année	Valeur
% de l'année avec une qualité de l'air Très bonne et bonne  Source : Atmo Occitanie	2014	80%
	2015	70%
	2016	85%
	2017	80%
	2018	66%
	2019	76%
	2020	85%

## Éducation de qualité

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Effectif étudiants post-bac <i>Source Agglomération Service DESR</i>	2014/2015	5754
	2015/2016	6014
	2016/2017	5946
	2017/2018	6090
	2018/2019	6104
	<b>2019/2020</b>	<b>6279</b>

## Égalité entre les femmes et les hommes

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Différence de salaire Hommes/Femmes au sein de la collectivité toutes filières et catégories confondues <i>Source : Service RH Agglomération Rapport égalité hommes-femme</i>	2015	Femmes : 2133 € Hommes : 2116 €
	2016	Femmes : 2165 € Hommes : 2039 €
	2017	Femmes : 2184 € Hommes : 2060 €
	2018	Femmes : 2434 € Hommes : 2237 €
	2019	Femmes : 2477 € Hommes : 2273 €
	<b>2020</b>	<b>Écart de 9% en faveur des hommes</b>

## Travail décent et croissance durable

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Taux d'activité des 15 à 64 ans <i>Détail : Rapport entre le nombre d'actifs de 15-64 ans et l'ensemble de la population de 15-64 ans</i> <i>Source : INSEE Recensement population.</i>	2007	67,5%
	2012	68,3%
	2017	70,6%
	<b>2018</b>	<b>70,9%</b>

## Infrastructures résilientes et innovation

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Nombre de brevets déposés sur le territoire de l'Agglomération <i>Source : Atlas des brevets INPI</i>	2011	16
	2012	15
	2013	10
	2014	7
	2015	10
	2016	Pas de données
	<b>2019</b>	<b>3</b>

## Infrastructures résilientes et innovation

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Rapport inter-décile 9 <sup>e</sup> /1 <sup>er</sup> <i>Détail : rapport entre les 10% de revenus les plus élevés et les 10% de revenus les plus faibles</i> <i>Source : INSEE</i>	2013	3,4
	2014	3,4
	2015	3,3
	2016	3,3
	2017	3,3
	<b>2018</b>	<b>3,2</b>

## Consommation et production responsables

Établir des modes de consommation et de production durables

Taux de valorisation des déchets <i>Source : Agglomération Service GEDE</i>	2015	35,91%
	2016	37,89%
	2017	38,43%
	2018	39,26%
	2019	40%
	<b>2020</b>	<b>40,27%</b>

## Lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Part du chauffage dans les consommations d'énergie du secteur résidentiel	<b>2016</b>	<b>68%</b>
<i>Source : Agglomération Diagnostic PCAET</i>		

## Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Linéaire (en mètre) de haies plantées sur le territoire de l'Agglomération par l'association arbres et paysages (programme PACAGE) <i>Source : Association Arbres et paysages</i>	2014/2015	1161
	2015/2016	1867
	2016/2017	2772
	2017/2018	868
	2018/2019	1 562
	<b>2019/2020</b>	<b>2247</b>

Avec le concours financier :





Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021



ID : 081-248100737-20211214-DEL2021\_225-DE



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DE L'ALBIGEOIS**

[www.grand-albigeois.fr](http://www.grand-albigeois.fr)